

**Le 5 juin 2017**

**PROCÈS-VERBAL** de la sept cent trente-septième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

**SONT PRÉSENTS**: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Messieurs les conseillers Luc Prud'homme et Marc Louis-Seize.

---

**2017-06-919 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire **Robert Goulet**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**ET RÉSOLU** que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que modifié :

ITEM RETIRÉ

**9.14** Autorisation de dépense pour rangement d'archives

Adoptée à l'unanimité

---

**2017-06-920 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire **Robert Goulet**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

---

**2017-06-921 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU QUE** le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

---

**2017-06-922 Comptes payés**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 428 124,43 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-17-05, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

	PAGE	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>132 387.74 \$</b>
<b>LOCATION CRÉDIT</b>		
HONDA CRV 2014 - Urbanisme		363.21 \$
FORD F150 2015 (Raymond)		630.92 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		361.28 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.69 \$
BACKHOE		2 340.13 \$
MRC DES COLLINES		127 771.00 \$
ASS. GROUPE MAJOR (avril)		13 328.94 \$
ESSO (avril )		5 429.07 \$
<b>SALAIRE DU</b>		
	<b>13 avr. 2017</b>	13 925.04 \$
	<b>20 avr. 2017</b>	16 241.52 \$
	<b>27 avr. 2017</b>	17 878.49 \$
	<b>4 mai 2017</b>	18 163.68 \$
REMISE PROVINCIALE (avril)		40 688.34 \$
REMISE FÉDÉRALE (avrik)		16 385.93 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>406 258.98 \$</b>
	CONSEIL (Mai)	8 375.68 \$
	POMPIERS (Avril)	11 582.81 \$
	PR (Avril)	1 906.96 \$
<b>TOTAL</b>		<b>428 124.43 \$</b>

Adoptée à la majorité

---

**2017-06-923 Dépôt du rapport comparatif et budgétaire au 30 avril 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire **Robert Goulet**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte le dépôt du rapport comparatif et budgétaire au 30 avril 2017 Le tout tel que remis par le Secrétaire-trésorier et selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité

---

**AVIS DE MOTION - Règlements 2017-010, 2017-011 , 2017-012 et 2017-015**

Le conseiller **Luc Verner**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que les règlements suivants, dont copie sont remises à ce jour à chacun des membres du Conseil, seront présentés pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre :

**Règlement numéro 2017-010** décrétant l'exécution de travaux de pavage sur les chemins Industriel et Henri-Chartrand et autorisant une dépense et un emprunt de 144 600 \$ ;

**Règlement numéro 2017-011** décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Mongeon et autorisant une dépense et un emprunt de 73 300 \$ ;

**Règlement numéro 2017-012** décrétant des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin River et un emprunt de 270 800 \$ ;

**Règlement numéro 2017-015** décrétant des dépenses pour l'amélioration des chemins Buckingham Creek, Deschênes et Farnand et un emprunt de 308-700 \$;

La lecture des règlements ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie des projets a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ils doivent être adoptés et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à leurs lectures (art 445 C.M.)

---

**AVIS DE MOTION – Règlement 2017-013 et 2017-014**

---

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que les règlements suivants, dont copies sont remises à ce jour à chacun des membres du Conseil, seront présentés pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : **Règlement numéro 2017-013**

Modifiant le règlement #98-003 relatif au zonage afin d'apporter des changements aux conditions permettant qu'un logement additionnel soit autorisé à même une habitation unifamiliale isolée

**Règlement numéro 2017-014**

Modifiant le règlement # 98-003 relatif au zonage afin d'apporter des changements à la délimitation de la zone industrielle 200 IA

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

---

**2017-06-924 Adoption des premiers projets de règlement 2017-013 et 2017-014**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**APPUYÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte les premiers projets de règlement 2017-013 modifiant le règlement #98-003 relatif au zonage afin d'apporter des changements aux conditions permettant qu'un logement additionnel soit autorisé à même une habitation unifamiliale isolée et 2017-014 modifiant le règlement # 98-003 relatif au zonage afin d'apporter des changements à la délimitation de la zone industrielle 200 IA

Adoptée à la majorité

---

**2017-06-925 Autorisation d'une dépense pour l'installation d'une prise électrique supplémentaire au parc Glen-Almond**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire installer une prise électrique supplémentaire de 30 ampères sur le gazebo du parc Glen-Almond ;

**ATTENDU QUE** des sommes ont été prévues au budget d'investissement à cet effet ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**

**APPUYÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise une dépense de 1 000 \$ taxes nettes incluses pour l'installation d'une prise électrique supplémentaire de 30 ampères au parc Glen-Almond.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**2017-06-926      Autorisation de verser une partie de l'aide financière prévue pour le symposium Traces 2017**

---

**ATTENDU QUE** la Corporation Traces art visuel poursuit les travaux de préparation du prochain symposium prévu pour septembre prochain à Champboisé et à la mairie;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des artistes en résidence ont été sélectionnés et que la sélection et le recrutement des artistes en mode symposium se poursuivent ;

**ATTENDU QUE** les principaux partenaires financiers ont confirmé leur participation dont le CLD des Collines et que les objectifs de commandites ont été atteints ;

**ATTENDU QUE** la Corporation doit engager certaines dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le versement d'une partie de l'aide financière de 7 000 \$ prévue pour cet évènement soit une somme de 3 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70160-690 « Activités/événements diverses »

Adoptée à la majorité

**2017-06-927      Autorisation de verser la contribution financière de la Municipalité à la plate-forme agricole bio de L'Ange-Gardien pour la saison 2017-2018**

---

**ATTENDU QUE** le projet de la plate-forme agricole bio de L'Ange-Gardien se poursuit pour la saison 2017-2018 ;

**ATTENDU QUE** 12 entreprises agricoles seront présentes cette année sur la plate-forme ;

**ATTENDU QUE** le projet a déjà produit 9 établissements agricoles réussis, dont 3 à L'Ange-Gardien depuis ses débuts ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des partenaires financiers ont confirmé leur participation pour la saison qui débute ;

**ATTENDU QUE** le montage financier prévoit une contribution de 10 000 \$ de la Municipalité pour 2017-2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le versement au CREDETAO de la contribution de 10 000 \$ de la Municipalité au projet de plate-forme agricole bio de L'Ange-Gardien pour 2017-2018.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-62900-414 « Services professionnels »

Adoptée à la majorité

**2017-06-928      Autorisation de réafficher le poste de coordonnateur aux travaux publics**

---

**ATTENDU QU'**en février dernier ce Conseil a nommé M. Daniel Couture, employé col bleu; au poste de coordonnateur aux travaux publics ;

**ATTENDU QUE** suite à sa période d'essai prévue à la convention collective, M. Couture ne souhaite pas poursuivre dans ce poste et demande à être réintégré dans son ancien poste ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réafficher ledit poste de coordonnateur à l'interne ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la demande de M. Daniel Couture à l'effet d'être réintégré dans son ancien poste de col bleu – journalier préposé aux travaux publics;

**DE PLUS,** ce Conseil autorise le directeur général à réafficher à l'interne le poste de coordonnateur aux travaux publics.

Adoptée à la majorité

**2017-06-929 Autorisation d'une dépense pour la participation à un tournoi de golf**

---

**ATTENDU QUE** le tournoi de golf de la Fondation de la Réussite éducative au Cœur-des-Vallées aura lieu le 18 août prochain au Club de golf de Buckingham ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la politique P-ADM-2, chaque membre du conseil est autorisé, une fois par année, à représenter la Municipalité dans un événement-bénéfice ;

**ATTENDU QUE** le conseiller Luc Prud'homme souhaite représenter la Municipalité lors dudit tournoi de golf ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise une dépense de 100 \$ pour l'inscription de M. Luc Prud'homme au tournoi de golf (incluant le souper) de la Fondation de la Réussite éducative au Cœur-des-Vallées.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-345 « Communication conseil »

Adopté à la majorité

**2017-06-930 Autorisation d'octroyer le contrat pour le programme de pavage 2017 et approbation des dépenses correspondantes**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour son programme de pavage 2017 ;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 18 avril dernier ;

**ATTENDU QUE** 6 entrepreneurs ont déposé des soumissions ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil octroi le contrat pour le programme de pavage 2017 au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Construction Edelweiss inc. conformément à la soumission déposée le 18 avril 2017, mais en excluant une partie de la section 5 – chemin Henri-Chartrand.

**DE PLUS,** ce Conseil autorise les dépenses et les sources de financement suivantes en relation avec ledit programme de pavage:

<b>Chemin</b>	<b>Contrat de pavage (taxes nettes incluses)</b>	<b>Autres travaux (taxes nettes incluses)</b>	<b>Financement</b>
Donaldson	66 072.14 \$	9 910.82 \$	TECQ

River	84 246.95 \$	186 553.05 \$	PIIRRL + R2017-012
Filion	37 152.14 \$	92 617.17 \$	TECQ
Industriel	94 354.16 \$	14 157.84 \$	R2017-010
Henri-Chartrand	31 380.87 \$	4 707.13 \$	R2017-010
Des Cantonniers	43 149.78 \$	6 472.47 \$	R2016-008
Mongeon	63 672.09 \$	9 627.91 \$	R2017-011
Vieux chemin	26 835.22 \$	4 025.28 \$	TECQ

Il est entendu que l'approbation de dépense pour les chemins River, Industriel, Henri-Chartrand et Mongeon ci-dessus est conditionnelle à l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt R2017-010, 011 et 012.

Adoptée à la majorité

**2017-06-931 Autorisation d'octroyer un mandat professionnel pour la réalisation d'un concept de développement pour Champboisé**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite faire réaliser un plan concept relativement au développement futur de Champboisé en fonction des orientations proposées par le comité de planification de Champboisé ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une proposition de la firme WSP Canada inc. laquelle possède les ressources et l'expertise nécessaire pour réaliser ce mandat ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**

**APPUYÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil octroi à la firme WSP Canada inc. le mandat de réaliser un concept d'aménagement du site de Champboisé conformément à la proposition P17-11036-68 et ce pour la somme totale de 15 800 \$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-62000-419 « Services professionnels – concept Champboisé »

Adoptée à la majorité

**2017-06-932 Autorisation d'une dépense de 1 079\$ pour achat et installation d'une radio mobile dans un véhicule pour la voirie et temps d'onde de 18\$ par mois**

---

**ATTENDU QUE** le service des travaux publics nécessitait l'achat d'une nouvelle radio mobile suite à l'ajout de véhicule à la flotte actuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller

**APPUYÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise une dépense nette de 1079 \$ quant à l'achat et l'installation d'une radio mobile (Kenwood TK-7302 VHF analogue), ses accessoires et son installation ainsi que les frais mensuels de 18\$ pour le temps d'onde, le tout pour les fins du service des travaux publics.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2018.

Adoptée à la majorité

**2017-06-933 Vente de divers équipements en surplus d'inventaire**

---

**ATTENDU QUE** divers équipements sont devenus désuets pour les besoins municipaux ou simplement en surplus d'inventaire non requis;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise la vente des équipements tels que suggérés à la liste remise aux élus, le tout aux prix mentionnés ou au plus haut enchérisseur lors de la vente de garage communautaire qui aura lieu le 17 juin prochain à la Mairie.

Adoptée à la majorité

---

**2017-06-934    Embauche de deux premiers répondants**

---

**ATTENDU QUE** notre Service de protection contre les incendies et des premiers répondants a besoin de procéder à l'embauche de nouveaux premiers répondants pour combler des postes actuellement vacants;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise l'embauche, à compter de ce jour, des deux premiers répondants suivants conditionnellement au suivi de la vérification des antécédents judiciaires, savoir :

- M. Sébastien Deguire
- Mme Justine Ethier

Adoptée à la majorité

---

**2017-06-935    Demande d'un PIIA - 10000469 Canada Inc – Déménagement Patry  
lot 5 587 075**

---

**ATTENDU QUE** l'entreprise œuvre dans le domaine de la distribution, du déménagement et de l'entreposage et qu'elle compte actuellement 12 camions et 4 remorques;

**ATTENDU QUE** l'entreprise est en progression constante et qu'elle se doit d'être relocalisée afin d'y entreposer temporairement des meubles, des électroménagers, du mobilier résidentiel et les outils et équipements nécessaires au déménagement.

**ATTENDU QUE** le bâtiment sera d'une hauteur de 5,48 m (18 pi.) avec une toiture comptant 2 versants et qu'il mesurera 12,47 m (40.8 pi.) de long par 9.30m (30'-6") de profondeur correspondant à une superficie de 116 m<sup>2</sup> (1247 pieds carrés).

**ATTENDU QUE** le bâtiment sera implanté à un peu plus de 20 mètres de la ligne de lot avant, qu'il respecte les normes d'implantation et qu'aucun client ne viendra à ce garage.

**ATTENDU QUE** la cour avant comprendra un aménagement d'une bande de 12 mètres de profondeur et qu'on y retrouvera 5 érables existants espacés également sur toute la largeur du terrain et autour desquels des aménagements seront réalisés avec des cèdres et des plantes vivaces telles que des hydrangées et des hostas et du gazon.

**ATTENDU QUE** le propriétaire entend conserver des bandes boisées existantes d'une profondeur minimale de 5 mètres dans les marges latérales et une bande boisée existante d'une profondeur de 30 mètres à l'arrière du terrain auxquelles se grefferont des talus boisés d'une hauteur minimale de 3 mètres afin d'augmenter la profondeur de la zone tampon avec les usages résidentiels situés à proximité;

**ATTENDU QUE** le propriétaire prévoit déboiser le terrain sur une grande surface, car il projette de faire une aire d'entreposage clôturée et/ou des mini-entrepôts à l'arrière du terrain;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme au règlement de zonage et au règlement portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande au conseil son acceptation telle que formulée dans la résolution CCU- 2017-021 adoptée le 8 mai dernier :

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**

**ET RÉSOLU** que le Conseil approuve la présente demande de PIIA déposée par l'entreprise 10000469 Canada Inc. – Déménagement Patry et qui concerne le lot 5 587 075 à la condition que l'entrée principale soit modifiée pour y comprendre un porche avec une toiture en 2 versants dont l'angle sera identique à celui de la toiture principale.

Adoptée à la majorité

**2017-06-936      Demande d'un PIIA – 9178-9800 Québec Inc - Les Puits Monette**

---

**ATTENDU QUE** le promoteur est propriétaire des entreprises Les Puits Monette, Mécano-Multi-Pro et d'un commerce de bois qui fonctionne l'hiver afin de combler le manque de travail et qu'il entend construire un bâtiment commercial qui abritera ces 3 entreprises;

**ATTENDU QUE** le propriétaire opère déjà ses activités au 461 chemin Industriel et qu'il désire déplacer ses compagnies vers le terrain situé en face pour avoir accès à un plus grand terrain et par le fait même, prévoir un agrandissement futur;

**ATTENDU QUE** le bâtiment proposé est du même type que le bâtiment situé au 24 chemin Henri-Chartrand puisque sa toiture sera en forme de demi-cylindre et qui comprendra aussi une partie ajoutée à la façade afin de prendre la forme d'un pignon avec une pente de 2/12.

**ATTENDU QUE** le bâtiment d'une hauteur de 7,33m (21'-0") sera d'une dimension de 19,35m (63'-5") x 31,35m (102'-9") de long, correspondant ainsi à une superficie de 606,63 mètres carrés (6530 p.c.) et à 5% de la superficie du terrain.

**ATTENDU QUE** le revêtement sera constitué de brique de type Permacon de couleur *Rockland Black*, de tôle corrugée et de tôle ondulée, le tout étant conforme à la réglementation;

**ATTENDU QUE** Le bâtiment sera implanté à 40 mètres de la ligne du terrain et que le propriétaire conservera une bande boisée de 5 mètres au haut du talus arrière et sur les marges latérales et il procédera au reboisement dans les sections où il manque des arbres;

**ATTENDU QUE** la cour avant comprendra un aménagement paysager afin de créer un écran visuel pour camoufler l'entreposage de matériaux et de camions et que celui-ci sera composé de cèdres espacés de 4 mètres, de bosquets de rosiers sauvages, de feuillus et de gazon;

**ATTENDU QUE** les enseignes apposées au bâtiment et l'affiche détachée seront conformes à la réglementation;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande au conseil son acceptation comme en fait foi la résolution CCU- 2017-022 adoptée le 8 mai dernier :

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**

**ET RÉSOLU** que ce conseil approuve la présente demande de PIIA déposée par l'entreprise 9178-9800 Québec Inc.

Adoptée à la majorité

**2017-06-937      Demande d'aide financière pour une nouvelle entreprise - Baboon**

---

**ATTENDU QUE** l'entreprise Baboon s'adresse à la municipalité pour une demande d'aide financière de 3 000 \$ dans le cadre de la Politique de subvention aux entreprises;

**ATTENDU QUE** la nouvelle entreprise résulte d'une division d'avec l'ancienne entreprise, Spin Jeux et Activations qui va diriger ses activités davantage vers la location de structures de jeux lors d'événements alors que Baboon va se concentrer sur la conception, la fabrication et la vente de ces structures de jeux;

**ATTENDU QUE** le comité de développement économique et communautaire réitère sensiblement les mêmes recommandations qu'il avait retenues en avril dernier et qu'il recommande au conseil d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**

**APPUYÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**

**ET RÉSOLU** que ce conseil contribue au financement du projet de démarrage de l'entreprise Baboon pour un montant de 1 500 \$ aux conditions suivantes :

1. Que cette contribution financière soit conditionnelle à ce que le promoteur obtienne un bail commercial sur 5 ans, qu'il obtienne tout le financement prévu, que les coûts de production soient revus et que le plan de commercialisation soit bonifié;
2. Que le promoteur soit épaulé par un mentor au cas où le programme Futur Preneur n'embarquerait pas dans le projet.

Adoptée à la majorité

---

**2017-06-938      Lot retenu comme mesure compensatoire à la perte du milieu humide situé sur le chemin Mary (lot 5 378 155)**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité doit s'engager à protéger un milieu terrestre en guise de compensation pour la perte du milieu humide situé sur le chemin Mary (lot 5 378 155) qui sera dorénavant utilisé comme parc;

**ATTENDU QUE** le service d'urbanisme a répertorié une parcelle terrestre d'une superficie de 3 485 m<sup>2</sup> comprise sur le lot 3 648 521 situé sur le chemin du Côteau et qui appartient à la municipalité;

**ATTENDU QUE** cette proposition satisfait le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC), mais que ce dernier exige que la municipalité se positionne sur le type d'usage et d'activité qui seront autorisés sur ce lot afin de rassurer le ministère et de rencontrer les objectifs de conservation;

**ATTENDU QUE** le lot 3 648 521 servant de mesure compensatoire comporte 2 parcelles terrestres séparées par un milieu humide et que la parcelle terrestre située à l'ouest est déjà utilisée et prévue pour un parc municipal comprenant des infrastructures légères telles des bancs, balançoires, terrain de basket-ball;

**ATTENDU QUE** le lot 3 648 521 servant de mesure compensatoire fait partie d'un vaste complexe de milieu humide qui constitue la « tête » du ruisseau Pagé et que la municipalité a pris l'initiative de regrouper plusieurs partenaires (promoteur, COBALI, Consultants JFSA, Ville de Gatineau, etc.) en vue de favoriser la conservation de ce milieu humide;

**ATTENDU QUE** le premier engagement important pris dans ce dossier est sans aucun doute la signature entre le propriétaire - promoteur d'un projet domiciliaire et la municipalité d'un acte de servitude de conservation du milieu humide interdisant tout déboisement, remblai et déblai sur les parties arrières des terrains déjà cadastrés des lots 5 695 513 à 5 695 517 inclusivement et que la municipalité est également propriétaire du lot 5 695 518 qui constitue le fonds dominant de ladite servitude et qui fait partie intégrante de ce projet de conservation et de mise en valeur du milieu humide;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Sébastien Renaud**

**APPUYÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil entend informer le ministère que les usages autorisés sur les lots 3 648 521 et 5 695 518 sont classés dans l'actuel groupe d'usages Public – Parc et terrain de Jeux (P2), qui permet les usages spécifiques suivants :

- Terrains de sports (seulement pour la parcelle terrestre du lot 3 648 521 située à l'ouest et déjà utilisée comme parc municipal et comprenant des bancs, des balançoires et un terrain de basket-ball);
- Espaces verts, site destiné à la conservation, mise en valeur de la flore et de la faune;
- Sentiers d'interprétation (suite à l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC);
- Sentiers récréatifs, piétonniers et cyclables ainsi que les bâtiments nécessaires aux usages cités ci-dessus (seulement pour la parcelle terrestre du lot 3 648 521 située à l'ouest et déjà utilisée comme parc municipal).

Adoptée à la majorité

---

**2017-06-939      Demande d'appui au ministère de la Sécurité publique du Québec**

---

**ATTENDU QUE** dans les premières semaines de mai, quelques secteurs de la Municipalité situés en bordure de la rivière du Lièvre ont été touchés par des inondations qui ont affecté plusieurs propriétés notamment sur les chemins Lauzon, Neilon et Monette ;

**ATTENDU QUE** tous ces secteurs de la Municipalités affectés par les inondations sont mal ou pas du tout desservis par les réseaux de téléphonie cellulaire ;

**ATTENDU QUE** cette lacune dans les communications a grandement compliqué le travail des équipes d'urgence et de travaux publics de la Municipalité et aurait pu avoir des conséquences fâcheuses si la situation s'était détériorée ;

**ATTENDU QUE** dans les dernières années, la Municipalité a maintes fois interpellé les compagnies de téléphonie cellulaire pour qu'elles améliorent le service dans ces secteurs, mais que ces demandes sont restées lettres mortes ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Martin Proulx**  
**APPUYÉ** unanimement

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil demande au ministère de la Sécurité publique du Québec de faire pression sur les compagnies de téléphonie cellulaire pour qu'elles étendent leurs réseaux dans les secteurs non desservis de la Municipalité de L'Ange-Gardien en particulier dans la partie nord de la Municipalité le long de la rivière du Lièvre.

Adoptée à l'unanimité

---

**2017-06-940      Autorisation de publier des appels d'offres**

---

**ATTENDU QUE** le contrat de déneigement pour le secteur ouest de la Municipalité est terminé ;

**ATTENDU QUE** des travaux de pose d'asphalte plané ou d'application d'un traitement de surface sont prévus pour les chemins Buckingham Creek, Deschênes et Farnand ;

**ATTENDU QUE** divers travaux de réfection de chemin prévus au cours de l'été nécessiteront la fourniture de pierre concassée MG20 - MTQ

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à des appels d'offres publics en vue d'octroyer lesdits contrats;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller **Luc Verner**  
**APPUYÉ PAR** le conseiller **Alain Gilbert**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le directeur général à procéder à des appels d'offres publics pour les contrats suivants :

1. Déneigement des chemins du secteur ouest de la Municipalité ;
2. Fourniture de 11 400 tonnes d'asphalte planée **ou** application de traitement de surface sur 30 400 mètres carrés ;
3. Fourniture de 14 000 tonnes de pierre concassée MG-20 – MTQ.

Adoptée à la majorité

**2017-06-941    Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire **Robert Goulet**  
**APPUYÉ** unanimement

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée

Il est 19h36

Adoptée à l'unanimité

---

Robert Goulet  
Maire

---

Alain Descarreaux  
Directeur général

*Je, Robert Goulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.*